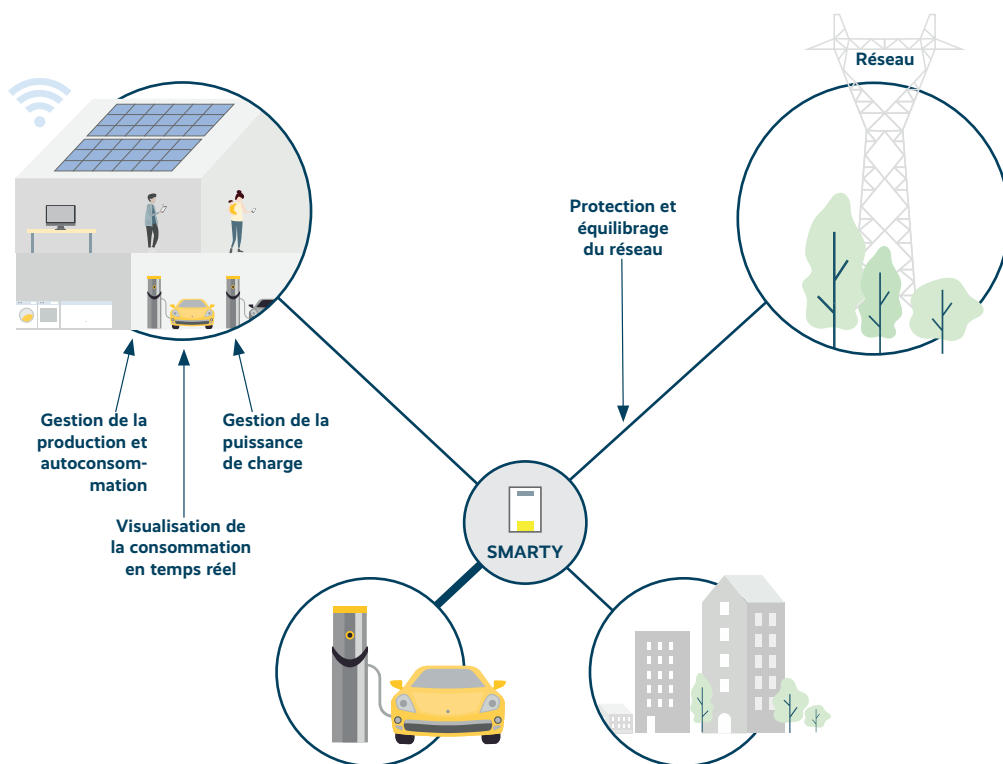




## 1. Explications de base sur les exigences demandées

Pour renforcer l'interaction des bâtiments avec le réseau d'électricité et améliorer la résilience de celui-ci, les bornes de charge doivent posséder une jonction ou un relais en amont permettant une communication filaire avec le compteur intelligent (smart meter).

À partir d'une puissance de 7 kW, cette connexion est une exigence du gestionnaire de réseau, afin que ce dernier puisse, en cas d'urgence, temporairement réduire la puissance ou désactiver la borne afin d'éviter des pannes générales dues à une surcharge du réseau et par là éviter des dommages (p. ex. défaillance d'infrastructures sensibles telles que les congélateurs). Le compteur intelligent est ainsi un élément central pour veiller à la protection et à l'équilibre du réseau électrique ; il permet également la gestion de la consommation et de la production d'électricité et procure des informations aux utilisateurs.



## 2. Description des démarches en place

Chaque borne de charge privée  $\geq 7\text{kW}$  en triphasé resp.  $4,6\text{kW}$  en monophasé fait l'objet d'une déclaration auprès du gestionnaire de réseau d'électricité.

### Maître d'œuvre

Définit le projet de mise en place d'une borne de charge et fait le choix entre prestataires de service et produits disponibles sur le marché.

Pour les copropriétés : syndic/copropriété convoque l'assemblée générale qui prend la décision concernant les travaux à réaliser.

01



02



#### Artisan

Prépare la demande d'autorisation pour l'installation auprès du gestionnaire de réseau.

03



#### Gestionnaire de réseau

Autorise l'installation et confirme la puissance maximale disponible au point de raccordement. Le cas échéant, un renforcement du raccordement devient nécessaire pour la puissance demandée.

04



#### Artisan

- réalise les travaux selon les besoins du client conformément aux conditions techniques de raccordement (connexion au Smarty obligatoire si puissance  $\geq 7$  kW) ;
- déclare la fin des travaux auprès du gestionnaire de réseau ;
- réalise un test de conformité lui-même et fournit un rapport avec les résultats au gestionnaire de réseau.

Avec son acceptation et sa notification de fin de travaux par l'artisan, l'infrastructure de charge est disponible pour l'utilisation. Un contrôle par le gestionnaire de réseau n'est pas obligatoire pour la mise en service.

05



#### Gestionnaire de réseau

Peut contrôler la conformité aux conditions techniques de raccordement (TAB) après la fin des travaux (en cas d'une puissance  $\geq 7$  kW).

### 3. Primes pour bornes de charge privées



Retrouvez toutes les informations et les critères d'éligibilité sur :  
[www.klimabonus.lu](http://www.klimabonus.lu)

Afin de soutenir la transition vers la mobilité électrique et de garantir l'autonomie des véhicules électriques au Luxembourg, le gouvernement propose un régime de soutien à l'installation de bornes de charge privées.

Les formulaires de demande de prime ainsi que les informations sur la démarche se trouvent sur [bit.ly/primes\\_bornes](http://bit.ly/primes_bornes)

La démarche pour la demande est identique à la demande des autres aides étatiques, il y a deux formulaires à remplir par le demandeur et par l'installateur et à envoyer à l'Administration de l'Environnement.

#### La demande d'aide est à introduire au plus tard 12 mois après la dernière facture. Pièces à introduire

- une copie de la facture acquittée en due forme, attestant l'achat et, le cas échéant, l'installation de la borne de charge ;
- si le bénéficiaire est propriétaire : un extrait cadastral indiquant la propriété ;
- si le bénéficiaire est locataire : une copie du contrat de bail.